Le Crime de la Rue de Gand, à Lille

L'ENQUÊTE PREND TOURNURE. — LA POLICE MOBILE S'INFORME DE L'EMPLOI DU TEMPS DU POLONAIS DEBIACK. UN AUTRE INDIVIDU A ÉTÉ MIS A LA DISPOSITION DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Pour que nos lecteurs puissent comprendre aisément les conclusions actuelles de l'enquête judiciaire, ayant trait a la tentative d'assassinat de la rue de Gand, a Lille, il nous paraît nécessaire de rappeler succinctement, les principaux faits relatifs à cette affaire.

On se souvient donc que le Vendredi 30 Mai, vers 11 h. 30 du matin, on retrouvait dans sa cuisine, la débitante de boissons Angèle Dhennin, portant à la tête d'horribles blessures et nageant littéralement dans son sang.

L'aspect de la pièce dans laquelle ce drame s'était déroulé et aussi certaines constatations, permirent de supposer que le vol était le mobile de cette tentative d'assassinat.

Transportée à l'hôpital, Angèle Dhennin n'a pu, on le sait, révéler jusqu'à présent le nom de l'auteur de l'attentat, qu'elle connaît certainement, ni donner aucune indication utile à son sujet. Force a donc été à la police de rechercher le coupable par ses propres moyens.

UNE LETTRE INDICATRICE

De fil en aiguille, les enquêteurs en arrivèrent à soupçonner un polonais nommé Joseph Debiack, amant de la victime. Cette piste paraissait excellente, lorsque lundi matin 2 juin, parvint au 21 de la rue de Gand au nom d'Angèle Dhennin, une lettre émanant précisément de Debiack et portant l'adresse du polonais, qui fait partie du personnel d'un châtelain : M. le comte d'Hespel, résidant à Bondues, près Tourcoing.

Ce fut un ébahissement général ! Un assassin qui fournit son adresse à la Justice ! Cela n'est guère la coutume !...

Evidemment pensèrent d'aucuns, ce n'est pas Debiack qui a fait le coup.... ou alors, il faudrait qu'il soit d'une joie de force.... A moins cependant, qu'il ne s'agisse d'une lettre nor authentique.

Or, la lettre venait bien de Debiack et l'adresse qu'elle portait était scrupuleusement exacte.

M. Thermes, juge d'instruction, voulut avoir de tout ceci le cœur net. Il délivra contre Debiack un mandat d'arrêt. Cependant, mardi matin, le garde Dubar, de Bondues se rendait chez le Maire de la commune, M. le comte d'Hespel pour lui remettre son courrier, quand son attention fut attirée par un domestique arrivé depuis le 22 mai dans la maison et ressemblant parfaitement à la photo parue dans notre journal.

Ayant demandé au patron l'état-civil de son domestique et son origine, il n'eut plus de doute, c'était bien le polonais Debiack contre qui avait été lancé un mandat d'arrêt

Le garde Dubar avertit aussitôt le Parquet de Lille, ainsi que la gendarmerie de Tourcoing. Un inspecteur de la deuxième brigade mobile fut commis par M. Thermes, juge d'instruction, pour se rendre sur les lieux.

A 14 h. 30, cet inspecteur descendait à la Mairie de Bondues. L'interrogatoire du polonais eut lieu en présence de M. le comte d'Hespel, de M. Thiebaut, maréchal des logis de gendarmerie, Coudanne, gendarme à Tourcoing, le chauffeur du comte, Libert Vital et Gabrielle Badeule, la bonne.

Interrogé sur son emploi du temps pendant la journée du crime, Debiack affirma ne pas être sorti de chez son patron ce jour-là.

Par contre, il reconnut être allé la veille, chez Mme Dhennin avec le chauffeur de M. le comte d'Hespel pendant que celui-ci se trouvait aux courses de Lille, ce qui fut reconnu exact par tout le personnel de la maison.

L'inspecteur de la brigade mobile a saisi tous les papiers trouvés en possession de Debiack et l'a prié de se rendre aujourd'hui à Lille pour être confronté avec la victime.

On trouva dans ses papiers des correspondances avec Mme Dhennin, son amie. Il a été laissé en liberté provisoire.

UNE AUTRE PISTE

Ici encore, il nous faut jeter un regard en arrière.

Parmi les locataires de Mme Angèle Dhennin, on compte : 1° M. Gasset, qui loge au premier étage, juste au-dessus de la salle de débit et de la cuisine où se produisit le drame ; 2° Mme Sénéchal, qui demeure au second étage.

Une déposition de cette dernière qui, en sortant de la maison le vendredi 30 mai, était allée demander l'heure à Angèle Dhennin, permit de situer le crime vers 11 heures, soit quelques minutes après le départ de Mme Sénéchal.

En demandant l'heure à sa propriétaire, Mme Sénéchal avait remarqué qu'Angèle Dhennin qui, pour répondre à sa question avait entr'ouvert la porte de sa cuisine, se tenait avec quelqu'un dans cette pièce.

Rappelons, à présent, dans ses grandes lignes la déposition du locataire du premier, M. Gasset : « Le vendredi 30 mai, avant midi, j'ai entendu descendre de chez elle, Mme Sénéchal. Elle est passée devant la porte de ma chambre, puis est descendue au rez-de-chaussée. Quelques minutes après j'ai perçu nettement, un bruit de lutte, puis des gémissements provenant du rez-de-chaussée, etc..., etc... »

Ces dépositions rapprochées, permettent de se convaincre que c'est peu de temps après 11 h. — heure de la pendule de Mme Dhennin — que la cabaretière fut frappée.

DES FAITS TROUBLANTS

Sur la table de la cuisine d'Angèle Dhennin, après le crime, M. Grossi, commissaire de police, appelé le premier sur les lieux, remarqua, on le sait, la présence de deux verres vides paraissant avoir contenu du vin, ainsi qu'une longe en corde usagée.

Or, le samedi 31 Mai, l'homme qui avait bu dans l'un de ces verres et... oublié la longe sur la table, se présentait devant M. Thermes, juge d'instruction.

Au magistrat il expliqua qu'après lecture des journaux, il avait cru bon de venir lui déclarer que la longe, dont il est question plus haut, avait été trouvée par lui dans un wagon de chemin de fer et qu'étant venu rendre visite à Angèle Dhennin, qui lui accordait ses faveurs, d'ailleurs rémunérées, il avait oublié la dite longe sur la table de la cabaretière.

Cet homme, un certain Jean A..., 24 ans, représentant de commerce demeurant à Lille demanda que la plus grande discrétion soit gardée autour de sa démarche.

« J'appartiens dit-il, à une bonne famille je suis fiancé et serait désolé d'être mêlé à une affaire déplorable dans laquelle je ne suis pour rien ».

Comme il a bonne allure, que son aspect est assez sympathique, on le crut sincère et on le laissa s'en aller...

Aujourd'hui, les choses ont changé !...

APPRÉHENDÉ !

Le cercle de leurs investigations allant sans cesse se rétrécissant, les policiers tombaient lundi, en arrêt, devant Jean A..., attendu que ce jeune homme, dont le passé n'est pas irréprochable, se trouvait en compagnie d'Angèle Dhennin, lorsque celle-ci répondit à Mme Sénéchal qui la questionnait à cet égard : « Il est environ 11 heures ».

Ceci, l'intéressé lui-même l'a reconnu ! Jean A... ajoute qu'il quitta la cabaretière peu de temps après. C'est entendu, mais d'autre part, M. Gasset, dont nous relations plus haut la déposition, précise avoir entendu un bruit de lutte au rez-de-chaussée quelques minutes — au plus cinq — après que Mme Sénéchal eut descendu les escaliers de l'immeuble...

On le voit, toutes ces constatations sont troublantes, très troublantes et au total fort peu avantageuses pour Jean A... qui, pour cette raison, a été maintenu à la disposition de M. le Procureur de la République.

Pour se tirer d'affaires, le voyageur de commerce, a prétendu que le vendredi 30 Mai, après être sorti du cabaret « A la Ville de Dunkerque », il s'était rendu dans un bar Chagnot, où il était arrivé à 11 h. 05.

Ce fait sera vérifié, mais même exact, il a peu d'importance, attendu qu'on a remarqué que la pendule de Mme Dhennin avançait de douze minutes sur l'heure normale, qui était aussi, sans nul doute, celle marquée par l'horloge du bar Chagnot.

On sait qu'en douze minutes on peut faire bien des choses ! L'enquête continue !

La Rentrée de la nouvelle Chambre

(Photo Manuel)

VUE PRISE PENDANT LE DISCOURS DU DOYEN D'AGE, M. PINARD. ON VOIT A GAUCHE — MARQUÉ D'UNE CROIX — M. HERRIOT, LE CHEF DU FUTUR GOUVERNEMENT.

Nous poursuivrons le vote et l'application des assurances sociales, celles que le progrès social commande pour associer de plus en plus les producteurs à la vie économique, nous pratiquerons une collaboration loyale avec les organisations ouvrières.

En ce qui concerne les fonctionnaires, notre Parti a toujours pensé qu'il était légitime pour assurer la défense de leurs intérêts professionnels, de leur reconnaître le droit syndical, les droits de la nation étant sauvegardés par des lois.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

En ce qui concerne la politique extérieure, nous sommes décidés à réaliser, dans toute la mesure de nos moyens, la paix par l'entente des peuples. Cette paix, pour laquelle nous travaillerons de toute notre ardeur ne sera, selon nous efficace, que le jour où la France, fidèle à sa mission démocratique et aux engagements pris durant la guerre, aura fortifié et élendu le rôle de la S. D. N. et des institutions internationales comme le tribunal de La Haye ou le Bureau du Travail.

La Société des Nations ne pourra elle-même jouer le rôle que nous attendons de son effort, nous éviter les horreurs de la guerre, que lorsqu'elle comprendra tous les peuples résolus à respecter son statut.

Nous voulons rétablir nos relations normales avec la Russie.

LA QUESTION DE L'OCCUPATION

Nous acceptons sans aucune arrière pensée le rapport des experts.

Notre Parti a combattu la politique de l'isolement et de force qui conduit à des occupations et à des prises de gages territoriaux, mais, en présence de l'état actuel de l'Allemagne, devant la nécessité de prémunir non seulement la France, mais tous les peuples contre un retour offensif du pangermanisme nationaliste, notre Parti ne croit pas possible d'évacuer la Ruhr avant que des gages prévus par les experts aient été constitués et remis aux organismes internationaux désormais qualifiés pour les juger.

Nous pensons aussi que, dans l'intérêt de la paix, il faudra assurer le contrôle du désarmement de l'Allemagne par l'effort commun des alliés et le plus tôt possible, par l'action de la S D N nous aurons à résoudre les problèmes de sécurité par des pactes de garantie placés eux-mêmes sous l'autorité de la S. D. N.

PROMETTRE MOINS, TENIR PLUS

Ce programme que nous avons tenu à faire connaître au Parti Socialiste ne retient pas tous les problèmes qui doivent se poser, mais ne vaut-il pas mieux, à l'inverse d'une méthode trop suivie, promettre moins et tenir plus.

Les amis du Parti Socialiste verront dans cette communication, la preuve de notre volonté de travailler en toute clarté à l'œuvre de progrès démocratique à laquelle nous sommes les uns et les autres sincèrement attachés.

Bien sincèrement à toi.

Edouard HERRIOT.

Une bonne recette pour l'Etat Français

ONZE MILLIONS POUR QUELQUES TABLEAUX

Paris, 3. — Lorsque M. de Ridder, grand amateur d'art, possédant une villa, près de Cronberg, en Allemagne du Nord, commença à y réunir sa galerie de tableaux, il n'avait certainement pas prévu qu'il travaillait pour enrichir l'Etat français.

A sa mort, ses héritiers résolurent de vendre cette collection et l'expédièrent à Paris.

Mais la guerre survint entre temps, et c'est ainsi que les quatre-vingt-sept tableaux, qui devaient faire la fortune des descendants de M. de Ridder, saisis comme biens de sujet ennemi, seront vendus comme ceux des Ferrari de la Renotière, Worch, Heilbronner, etc. au profit de l'Etat Français.

La collection de Ridder, connue de tous les amateurs des deux mondes, comprenait des pièces uniques, qui ont atteint des prix fabuleux ; au total, 11 698.450 francs.

Sur une demande de 1 million, l'un : « Portrait de jeune femme », aux cheveux relevés sur le front, les épaules couvertes d'une large fraise empesée, ayant des manchettes de dentelle retombant sur ses poignets ornés de bracelets de perles, dû au pinceau de Franz Hals, a été adjugé 2 millions 100.000 francs et un Hobbema : « La Ferme au soleil » paysage qui est le pendant du « Moulin » du Musée du Louvre, a atteint 1.320.000 francs, tous deux disputées âprement.

Mort horrible d'un garçon-brasseur à Valenciennes

Un accident mortel est survenu mardi matin à la brasserie de MM. Dupont frères, au Faubourg de Cambrai.

Un garçon brasseur, Florentin Barbet, 58 ans, nettoyant le dessus d'un générateur fut happé par la courroie transmettant la force motrice des moteurs électriques à la malterie et tué sur le coup.

Un docteur constata que le malheureux avait eu une fracture du crâne, la colonne vertébrale et le bassin brisés.

EN JETANT UNE FLEUR A SA FIANCÉE...

Montpellier, 3. — En lançant du premier étage d'un immeuble une fleur à la fiancée de son fils, militaire en permission, M. Joseph Valero, âgé de 53 ans, a perdu l'équilibre et est tombé dans la rue.

Il s'est fracturé le crâne. La mort a été instantanée.

Une école flamba à Los Angelès

VINGT-TROIS CADAVRES !

Los Angelès, 3. — Jusqu'à présent, les corps de vingt-trois jeunes filles ont été retirés des ruines de l'école. Dix-neuf autres souffrent de brûlures et quelques autres de blessures reçues en sautant par les fenêtres.

L'incendie a été activé par la brise de l'océan et c'est ainsi qu'il se propagea rapidement.

Les personnes qui sont arrivées les premières sur le lieu du sinistre disent que c'est avec une grande difficulté qu'elles se sont frayé un chemin pour arriver jusqu'à l'entrée de l'école. Elles ont trouvé, dans le hall, des groupes de jeunes filles qui ne savaient que faire. Plusieurs ont été brûlées dans leurs lits où elles sont restées couchées, incapables de faire un mouvement, médusées par les flammes qui s'approchaient rapidement.

Au Conseil de Préfecture du Nord

A PROPOS DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Conseil de Préfecture du Nord a tenu audience hier, sous la présidence de M. Régnier.

Huit affaires étaient inscrites au rôle : trois seulement ont été plaidées, la première ayant trait à une question d'insalubrité de logement, les deux autres, discutant d'oppositions à contrainte sur le chiffre d'affaires.

M. D..., à Roubaix, a été frappé par arrêté du Maire, du 24 mars, et sommé de faire les réparations nécessaires à un logement sis rue Sébastopol, 35 ter, cour Saint-Joseph : eaux insalubres, vue directe n'atteignant pas trois mètres.

En matière d'oppositions à contrainte pour chiffre d'affaires, signalons la remise de quatre instances, et le désistement pour une cinquième instance, engagées par des coopératives, que l'arrêté pris récemment par le Conseil, et publié ici, semble mettre en posture difficile.

Un procès important, quant au principe qu'il soulève et aux sommes dont il discute le paiement, est plaidé par M. de Leuwereyns en faveur de M D... à Douai, prétendu redevable par l'Administration de la somme de un million soixante-cinq mille francs, droits simples et pénalités.

L'avocat fait une demande d'amnistie des pénalités, en se basant sur l'esprit de la loi du 24 mars et sur la lettre de l'article 51 de la dite loi qui dispose : « Toutes poursuites seront arrêtées, lorsque dans les six mois qui suivront l'application de la loi, le redevable aura réparé *spontanément* les omissions et les insuffisances de déclarations fiscales. »

L'Administration plaide sur le terme « spontanément ».

Sans devancer l'arrêté du Conseil, il semble bien que la demande ne puisse aboutir à la remise totale des pénalités. Il sera tout de même fort intéressant de connaître la décision soumise à délibéré du Tribunal administratif.

Dans l'affaire qui l'intéresse, M. L..., d'Armentières plaide qu'il n'est pas assujetti au chiffre d'affaires, que d'autre part, le quintuple droit qui fait croître singulièrement le chiffre des pénalités.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps médiocre ; ciel très nuageux avec gouttes d'eau ; vents de Sud-Ouest, 2 à 4 mètres, même température, minimum environ 8°.

La guerre civile en Albanie

NATIONALISTES ET GOUVERNEMENTAUX SE BATTENT AUTOUR DE SCUTARI ET DE TIRANA

Scutari, 3. — On mande de Podgoritza et de Prizrend aux journaux de Belgrade que la guerre civile a éclaté en Albanie du nord et du sud. Au cours des journées d'avant-hier et d'hier, on s'est battu dans les rues et les environs de Scutari. Les chefs insurgés Redjep Chalia, Tchemal bey, Bouchati et Gourakoutchi, députés à la Constituante, ont attaqué, à la tête de leurs troupes, la ville de Scutari, qu'ils auraient occupée après un vif combat.

Une partie de la garnison de Scutari est passée du côté des insurgés. Il y aurait un grand nombre de tués et de blessés.

Le Préfet de Scutari M Fracheri, a été tué.

D'autre part, on mande de Tirana que M Elias Vrioni, ancien ministre des affaires étrangères, à qui la régence avait offert le mandat de former un nouveau gouvernement n'a pas réussi dans sa tâche par suite du refus de l'opposition de lui donner son appui.

Un télégramme de Tirana dit que des désordres ont éclaté également en Albanie du Sud, notamment à Argirokastro.

Le journal italien l'« Epoca » publie une dépêche de Gari, signalant des informations d'Albanie, suivant lesquelles l'armée nationaliste insurgée comptérait douze mille hommes et que l'armée gouvernementale n'en compterait que quatre mille. Les deux partis étaient prêts à entrer en conflit.

La dépêche ajoute que la colonne nationaliste partie hier de Valona et arrivée le matin à proximité de Tirana, a établi ses campements sur les hauteurs voisines et a occupé Fieri, dont la garnison aurait fait cause commune avec les insurgés.

On croit savoir, d'autre part, qu'un combat décisif est imminent.

Un navire de guerre italien est attendu à l'île de Saseno.

L'ÉTAT DE SIÈGE EST PROCLAMÉ

On mande de Rome que, selon les dernières nouvelles reçues de Valona, le ministère de Tiran vient de donner sa démission et que l'état de siège a été proclamé dans toute l'Albanie.

UNE INTERVENTION AMÉRICAINE

Le ministre des Etats-Unis, interprétant les intentions de son gouvernement, aurait proposé au gouvernement albanais de demander à Genève, l'envoi de trois délégués de la Société des Nations pour étudier la situation et procéder à la formation d'un nouveau ministère de coalition nationale ; mais les nationalistes repoussant toute idée d'ingérence étrangère auraient invité le ministre américain à quitter l'Albanie.

LES ANGLAIS ONT EMBOUTEILLÉ LE CANAL DE BOURGOGNE !

Dijon, 3. — Sur le canal de Bourgogne, versant de l'Yonne, à Venarey (Côte-d'Or), un yacht transportant une famille anglaise venant de Paris, a démoli, par une fausse manœuvre, les portes de l'écluse numéro 55, qui furent complètement arrachées. Les voyageurs du yacht et le personnel ont été assez grièvement contusionnés. Des dégâts atteignent un chiffre élevé et la navigation va être interrompue pendant plusieurs jours.

Le service de batellerie a été complètement arrêté entre les écluses de Grignon et de Mussy-la-Fosse et par conséquent les bateaux sont bloqués en ces deux ponts du canal.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Une rixe mortelle à Lille

Audience du Mardi 3 Juin

Charles Boon, journalier à Lille, était accusé de coups mortels.

L'accusation lui reprochait les faits suivants :

Le Dimanche 30 Décembre 1923, vers cinq heures du soir, Boon et la victime Dewilde se trouvaient au Café situé 19, rue de Juliers, à Lille et jouaient ensemble au pocker. Ils étaient tous deux pris de boisson. Dewilde ayant perdu, chercha chicane à Boon qui se contenta de répondre : « Que ce soit fini, allons boire un verre au N° 21. » Ils entrèrent alors au débit voisin où Dewilde chercha de nouveau querelle à Boon et lui porta un violent coup de poing au visage. Boon ne riposta pas, mais le cabaretier craignant une risque, mit les deux antagonistes à la porte. Ils étaient à peine sur la rue que Dewilde se jeta à nouveau sur Boon qu'il égratigna à la face et qui, cette fois, répondit par un coup de poing au front. Dewilde chancela et s'abattit si lourdement sur le sol que sa tête heurta le pavé de la chaussée en rendant un bruit sourd qui fut perçu par un témoin.

Transportée à son domicile, la victime fut examinée par M. le docteur Muller qui constata une fracture du crâne avec lésion cérébrale. Dewilde décéda le 6 janvier, sans avoir repris connaissance. L'autopsie a révélé que la victime présentait une fracture esquilleuse de la voûte et de la base du crâne et que la mort était due aux coups qu'elle avait reçus. Boon a été également examiné il portait à la face des ecchymoses et des érosions superficielles sans gravité, attribuables à des coups de poing.

Boon a été condamné en Belgique pour désertion, vol, outrages et ivresse. Les renseignements recueillis sur lui, dans son pays d'origine, sont défavorables, par contre il est bien noté depuis qu'il habite Lille.

Charles Boon est **acquitté**.

Mœurs à Maubeuge

Raphaël Planard, accusé d'attentat aux mœurs commis à Maubeuge, est **acquitté**.

Défenseur, Me Phalempin.

Sunlight Savon

(VOIR EN DERNIERE PAGE)

Le Programme du Ministère Herriot

D'ACCORD AVEC LE PARTI SOCIALISTE, LE GOUVERNEMENT DE DEMAIN ÉTABLIT UN ÉNERGIQUE PROGRAMME D'ACTION.

Paris, 2. — M. Edouard Herriot, le président du Conseil de demain vient d'adresser au leader du Parti Socialiste une lettre, dont l'arrivée tardive ne nous a pas permis de donner dans toutes nos éditions d'hier.

Paris, 2 Juin 1924.

Pour répondre au sentiment de confiance que le Parti Socialiste témoigne à notre Parti et pratiquer dès maintenant cette politique ouverte par laquelle nous voulons traduire les décisions du suffrage universel, je crois devoir communiquer le programme d'action que je soumettrai à l'approbation de notre Comité exécutif.

Nous considérons tout d'abord qu'il y a une série de mesures auxquelles on peut procéder sans délai pour tenir les engagements que les uns et les autres nous avons pris, ce sont : la suppression des décrets-lois ; le rétablissement du monopole des allumettes ; l'amnistie générale sauf pour les insoumis et les traîtres, dans une pensée d'apaisement social nous poursuivrons aussi la réintégration des cheminots.

On connaît notre programme laïque, on sait qu'il comporte la suppression de l'ambassade du Vatican et l'application de la loi sur les congrégations. Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire d'expliquer que ces mesures destinées à exécuter dans sa lettre comme dans son esprit la loi de séparation, n'ont rien qui puisse menacer soit la liberté de conscience, soit le libre exercice des cultes.

Nous demeurons décidés à réduire le service militaire par l'organisation de la nation armée.

Dans l'ordre fiscal, nous pensons que la première mesure à prendre sera de procéder à un rigoureux inventaire de la situation qui nous est laissée soit en ce qui touche le budget, soit en ce qui concerne la trésorerie. Cet inventaire doit être selon la préface du premier budget, proposé par le gouvernement démocratique.

IMPOT SUR LE REVENU SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ETC...

En présence des manœuvres dirigées contre nous, manœuvres par lesquelles les adversaires essaient de porter atteinte au crédit public avec d'évidentes intentions politiques, nous tenons à rappeler qu'avec vous au cours des quatre dernières années, nous avons été les constants défenseurs de l'équilibre budgétaire, nous affirmons plus que jamais notre fidélité à ce principe.

Mais, décidés à poursuivre sans ménagement toutes les fraudes fiscales, nous voulons faire de l'impôt sur le revenu que notre Parti a toujours défendu, la base d'une fiscalité vraiment démocratique.

Lors du prochain budget, nous chercherons, dans un nouvel aménagement des impôts directs, le moyen d'atténuer les charges créées par les impôts de consommation et en particulier par la taxe sur le chiffre d'affaires.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Notre Parti a toujours considéré que la réforme de notre statut d'enseignement et le développement des moyens d'instruction représentaient une œuvre indispensable à l'affranchissement populaire, nous rapporterons le décret Bérard, nous travaillerons à réaliser l'école unique telle que nous l'avions définie.

J'ai bien des fois proclamé ma résolution de voir notre Parti exécuter un programme aussi hardi.

Nous croyons indispensable la réforme administrative pour assurer des économies sérieuses et durables et pour accroître les libertés locales encore si étroitement mesurées.

LOIS OUVRIÈRES ASSURANCES SOCIALES, ETC...

Nous voulons assurer le respect de la loi de huit heures et le respect des droits syndicaux.

Un docteur lillois a été victime des rayons X

Toulon, — Dans notre ville vient de décéder, à l'âge de cinquante ans, le docteur Paul Barrois, médecin spécialiste radiologiste, mort victime des rayons X. Pendant la guerre, il assuma la direction civile d'un service de radiologie et avait été amputé de plusieurs doigts. Le docteur Barrois a succombé aux suites de ses glorieuses mutilations. Il était le fils d'un filateur de Lille et cousin de M. Barrois, ancien député du Nord.

LES PÉRIODES D'INSTRUCTION DE LA CLASSE 1920

La période d'instruction de quatre semaines pour laquelle sont convoqués cette année les militaires des réserves appartenant à la classe 1920, premier contingent, aura lieu soit au cours de manœuvres ou dans les camps en France, soit à l'armée du Rhin.

Deux catégories de militaires accomplironi leur période à l'armée du Rhin : les militaires des réserves qui sont affectés aux dépôts ou aux annexes des dépôts des corps de l'Afrique du Nord stationnés en France et les militaires des réserves affectés à un corps ayant des éléments en renforcement de l'armée du Rhin.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 19e Corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le maréchal de France, résidant général au Maroc.

Inversement, les militaires des réserves résidant dans la métropole au moment de leur convocation, et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt dans l'Afrique du Nord, effectueront leur période d'exercice dans un corps de leur arme désigné par le général commandant la région de leur résidence.

Les convocations à l'armée du Rhin auront lieu en deux séries d'égale importance au point de vue des effectifs : première série, du 1er novembre au 28 novembre ; deuxième série, du 26 novembre au 23 décembre.

Le siège d'un nouveau "Fort Chabrol" à Saint-Denis

Paris, 2. — Au cours d'une discussion, hier, à 21 heures, chemin de Stains, à Saint-Denis, Fernand Fentenot, 24 ans, demeurant 12, rue de Strasbourg, a tiré plusieurs coups de revolver sur son beau-père, M. Alexandre Ferenit, 49 ans, demeurant 3, rue d'Enghien. Celui-ci qui n'a pas été atteint, s'est réfugié 60 bis, chemin de Stains, chez le brigadier Verhnen, du commissariat de Saint-Denis. Se lançant alors à la poursuite du forcené, le brigadier Verhnen tenta de le désarmer, mais Fentenot le blessait de trois balles au visage, puis allait se barricader chez sa mère, qui demeure également chemin de Stains. Le brigadier Verhnen, après avoir été soigné à l'hôpital de Saint-Denis, a pu regagner son domicile.

M. Tiba, commissaire de police, a fait cerner la maison où s'est enfermé Fentenot. Les inspecteurs de la police judiciaire, partis vers une heure du matin, dans une camionnette, munis d'appareils à gaz et des bouclier, pour capturer le forcené, ont réussi à s'emparer de Fentenot, après avoir enfoncé la porte de son logement

Lorsque les policiers pénétrèrent dans le logement, Fentenot, démuni de projectiles, était étendu sur son lit.

Un drame étrange dans le Jura

Lons-le-Saunier, 3. — Au moment où le train de Mouchard atteint le passage à niveau de Louverot, une femme se jette sur les rails. Le mécanicien renverse la vapeur, mais n'évite pas l'accident : la malheureuse a la tête sectionnée. On se rend à Louverot, chez Charles Buchin, mari de la victime, et on le trouve mort, un couteau de boucher planté dans le cœur. Le Parquet enquête pour éclaircir le sombre mystère dont s'entoure cette tragédie.

Le fils et la belle-fille des époux Buchin, qui vivaient avec eux, ont disparu.

Trois ans de prison... pour avoir mangé le nez du son amie

Paris, 3. — Pierre Nicolas, fort à la Halle, âgé de 45 ans, avait fait la connaissance, sur un banc du Jardin des Plantes, de Mlle Letailleur, âgée de 26 ans et ne fut pas long à la persuader de se mettre en ménage avec lui. Très jaloux, il fit jurer à la jeune femme de lui être fidèle. Pour que le serment eût plus de solennité, il le lui fit prononcer sur la tombe d'un de ses frères, mort à la guerre.

Mlle Letailleur jura. Les deux amoureux furent heureux pendant quatre ans ; mais tout récemment, le 9 février dernier, Nicolas trouva l'humeur de son amie changée ; elle voulait le quitter plus tôt que d'habitude ; il en prit ombrage.

Il se fit accompagner par elle sur la tombe de ses parents, où il voulait déposer des fleurs. Et sur cette tombe, il exigea de sa compagne qu'elle renouvelât son serment.

Mlle Letailleur refusa ; alors Nicolas, furieux, prit entre ses deux fortes mains la tête de la jeune femme et lui arracha le nez d'un coup de dent !

Hier, devant la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Hibon, Pierre Nicolas avait à répondre de cet acte de férocité.

— J'ai compris qu'elle voulait me lâcher, mon président !

— Mais ce n'est pas une raison pour lui manger le nez !

Grand, vigoureux, sa chevelure grise épaisse comme une crinière de sanglier, la main droite tatouée d'un cœur percée d'une flèche, Nicolas s'exprime avec véhémence.

Mlle Letailleur, encore en traitement à l'hôpital Beaujon, ne peut comparaître à l'audience. Entièrement défigurée, elle ne pourra reprendre son métier de fille de salle.

Après plaidoirie de Me Idskerosky, Pierre Nicolas est condamné à trois ans de prison et 100 francs d'amende.

FEUILLETON DU 5 JUIN 1924. — N° 4

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

Résumé des feuilletons précédents

La maison de M. Marius Guiraud, négociant en blé, était en ébullition. Mlle Jeanne Guiraud se marait avec le marquis de Seillans. Avant la cérémonie les futurs époux devaient signer une coquette dot : un million.

La dot était enfermée dans un coffre dont M. Guiraud avait seul la clef. Avant de partir pour la Mairie on ouvrit le coffre où se trouvait un million en billets de banque.

Stupéfaction, l'argent avait disparu. Affolé le négociant s'abattit, et expirait peu après.

Qui avait pu voler ?

***

L'enquête ouverte n'aboutit pas. Le frère de Marius, Scipion décida de reprendre la direction de la maison. Il saurait regagner le million perdu, avait-il déclaré courageusement !

« En somme, jusqu'ici, j'ai fait face à tout.

— Vous avez fait face à tout ?... Mais Rodel, vous devez avoir une belle somme placée dans la maison et vous gagnez 8.000 francs !

— Oui, monsieur ! oui, je devrais avoir une belle somme ici, et je gagne 8.000 francs... seulement... j'ai hasardé mes fonds dans une affaire et... et je les ai mal placés...

— Vous ? Je tombe dès nues ! Vous avez été vos fonds d'ici ?

— Oui, pour... obliger un ami qui m'engageait à soutenir cette... affaire !

« Bref, j'ai perdu... n'en parlons plus, monsieur, ce sujet m'est fort pénible.

« Mais vous voyez que j'ai de la peine à pourvoir aux folies de monsieur mon fils ! Au reste, je ne lui reproche que de jeter l'argent par les fenêtres. Le jour où il me faudrait lui reprocher autre chose, une chose contraire à l'honneur, aussi vrai que nous sommes là tous les deux, monsieur Scipion, je jure que je lui casserais la tête comme à un chien !

—« Il le sait, et il n'y a pas de risque ! »

M. Guiraud tressaillit. Rodel lui parut tout à coup un autre homme.

— Tout cela, dit-il, est assez triste. Laissons ce sujet... Donc, Rodel, voilà comme nous arrangerons la chose :

« Vous gardez la caisse et la signature ; quoi que fasse Sixte, une part du contrôle vous reste. Vous dites qu'il sait les affaires, tant mieux ; je me fie à vous et je vais lui créer des avantages assez sérieux pour qu'il y trouve son compte.

« Quant à vous, soyez indulgent ; ne vous entêtez pas à le marier par force, vous feriez une mauvaise besogne. Les maîtresses passent ! Il n'y a de sérieusement à craindre que les faux ménages... Ce n'est pas cela, eh ?

— Oh ! non.

— Eh bien ! donnez sur vos deux oreilles...

Scipion tendit la main à Rodel, sortit, et après avoir traversé les bureaux, se rendit chez sa nièce pour lui apprendre le résultat de ses démarches.

Auprès de Jeanne, il trouva Mlle Denise, la vieille parente dont il avait parlé quelques instants plus tôt.

Mlle Denise Chérelle était cousine germaine de la mère de Jeanne.

Effectivement, elle venait peu visiter sa famille en dehors des époques officielles ; chez les Guiraud, on la voyait un peu plus souvent qu'ailleurs, mais jamais les jours de fête.

On savait que son passé renfermait une assez sombre histoire d'amour, disait-on ; mais trente ans passés là-dessus effaçaient bien des souvenirs.

Mlle Chérelle avait cinquante ans ; pas une ride n'altérait le poli de son front large et pur, pas un cheveu blanc ne se montrait dans l'ondulation blonde et dorée de ses bandeaux ; blanche, grande et mince, vêtue sans coquetterie mais avec un goût irréprochable, elle conservait une grâce nonchalante qui séduisait. Au reste, on ne trouvait pas en elle le type de la vieille fille à manies.

On ne lui connaissait nulle affection, excepté celle qu'elle portait à son filleul Sixte Rodel, on ne lui connaissait non plus nulle aversion, excepté celle très franche et très caractérisée qu'elle éprouvait pour le vieux caissier.

Ils évitaient, d'ailleurs, de se trouver ensemble, et quand cela arrivait par hasard, ils ne se parlaient que rarement et toujours en échangeant des paroles aigres-douces.

On les avait toujours connus ainsi :

Autrefois, Mlle Chérelle avait possédé une certaine aisance ; présentement, elle n'avait plus rien qu'une rente de douze cents francs qu'elle ne pouvait aliéner. Où avait passé sa petite fortune ? Personne ne s'en doutait.

Mais Rodel disait, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, que Mlle Denise finirait sur la paille, et l'on s'imaginait qu'il en savait long sur son sujet.

Malgré leur réciproque antipathie, le vieux caissier ne manquait jamais de lui faire au jour de l'an une visite de politesse ; et M. Guiraud dans l'une de ces occasions s'était rencontré avec Rodel, qui sortait de chez Mlle Denise en faisant claquer les portes avec furie.

On avait bien fait des conjectures à ce sujet, Marius Guiraud s'était plu à taquiner Rodel en feignant de croire qu'il soupirait en pure perte pour les beaux yeux de la cousine ; le caissier laissa tomber la plaisanterie sans même la relever.

Ce fait datait de deux ans environ : à cette époque, Rodel avait déplacé de chez son patron une somme de vingt-cinq mille francs, puis successivement, d'autres sommes variant de deux à cinq mille francs.

Aux observations amicales du négociant, il avait simplement répondu qu'il aidait un ami et le soutenait dans un moment difficile.

Rien ne pouvait faire douter de la parole de Rodel. Seulement, de jour en jour, le vieux caissier s'assombrissait ; il parlait durement à son fils, et la catastrophe qui venait de se produire n'était pas faite pour l'attendrir, tant s'en fallait.

Or, depuis la mort de Marius Guiraud, le caractère de Sixte s'adoucissait singulièrement et, plus son père redoublait de sévérité, plus il redoublait, lui, de patience.

Il ne sortait du bureau que le dernier, accompagnait Rodel à l'île Saint-Louis où il demeurait, et s'éloignait ensuite d'un pas tranquille, car le père et le fils ne demeuraient plus ensemble, et, depuis deux ans que durait cette séparation, le vieux caissier n'en décolorait pas.

Lorsque Scipion Guiraud eut exposé au père et au fils son projet de les mettre à la tête d'ela maison de Paris, le père Rodel, l'ayant quitté, descendit au rez-de-chaussée, et, trouvant son fils occupé, dans le hall, à faire peser des sacs de légumes secs, il lui fit signe de venir le trouver et l'emmena hors des magasins, jusqu'au fond d'une salle étroite et sombre servant de débarras.

Là il s'assit sur un escabeau et fit asseoir pareillement Sixte.

C'était vraiment un beau garçon, ce Sixte, blanc de peau avec de jolis cheveux blonds qu'il portait courts et une barbe soyeuse de même nuance encadrant naturellement une bouche fine au dessin très pur, des yeux gris à reflets bleu d'acier, un beau front, le nez grec, la taille haute et bien prise, les mains effilées d'une forme parfaite.

Il ne ressemblait pas à son père, et quant à sa mère, personne ne la connaissait. Rodel se disait veu